



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 22 a) de l'ordre du jour provisoire*

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [77/179](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis ainsi que sur les lacunes et problèmes rencontrés dans le cadre des activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) dans un contexte marqué par une série de crises graves qui se renforcent mutuellement : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la guerre en Ukraine, les crises alimentaire et énergétique, l'inflation croissante et les changements climatiques. Des politiques visant à reconstruire de manière inclusive et durable sont examinées et des recommandations sont formulées à l'intention de l'Assemblée générale.

* [A/78/150](#).



I. Introduction

1. La troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) et son plan d'action interorganisations à l'échelle du système avaient pour objectif d'intensifier les initiatives visant à édifier un monde exempt de pauvreté. Cinq ans après le début des activités relatives à la Décennie, le monde fait face à des difficultés sans précédent causées par une série de crises qui se renforcent mutuellement : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la guerre en Ukraine, les crises alimentaire et énergétique, l'inflation croissante et les changements climatiques. Le présent rapport examine les lacunes et problèmes rencontrés ainsi que les progrès réalisés dans le cadre des activités relatives à la troisième Décennie et rend compte des initiatives menées par les entités des Nations Unies dans le cadre du plan d'action. Il passe également en revue des approches novatrices en matière de données relatives à la pauvreté et des propositions concernant des politiques sociales et budgétaires visant à atténuer les effets des multiples crises actuelles et à renforcer la résilience face aux chocs. Enfin, un ensemble de recommandations à l'intention de l'Assemblée générale y sont formulées.

II. Progrès accomplis dans l'élimination de la pauvreté et effets des multiples crises concomitantes

A. Pauvreté de revenu

1. Monde

2. Au vu des nouveaux seuils internationaux de pauvreté¹ fixés par la Banque mondiale, la pauvreté n'a cessé de reculer au niveau mondial entre 1990 et 2019, même si le rythme a faibli à partir de 2014. En 2019, le taux d'extrême pauvreté est demeuré élevé : 8,5 % de la population mondiale, soit 659 millions de personnes, vivaient dans l'extrême pauvreté². En 2020, pour la première fois depuis plus de vingt ans, l'extrême pauvreté a augmenté du fait des perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Depuis lors, à l'échelle mondiale, la marche vers l'élimination de la pauvreté a de nouveau été enrayée par une crise du coût de la vie à laquelle se sont ajoutés des chocs inflationnistes connexes, provoqués par la guerre en Ukraine. D'après les estimations, environ 670 millions de personnes vivaient dans l'extrême pauvreté en 2022, soit 70 millions de personnes de plus, par comparaison avec les projections établies avant la pandémie³. Si la tendance actuelle se maintient, 575 millions de personnes vivront encore dans l'extrême pauvreté en 2030, et seul un tiers des pays atteindront la cible consistant à réduire de moitié les taux de pauvreté à l'échelle nationale par rapport à 2015 (voir [A/78/80-E/2023/64](#)).

¹ La Banque mondiale a révisé les seuils de pauvreté internationaux en septembre 2022 sur la base des parités de pouvoir d'achat de 2017. Un seuil de pauvreté de 2,15 dollars est utilisé pour mesurer l'ampleur de l'extrême pauvreté. Des seuils plus élevés sont retenus pour mesurer la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire inférieur et les pays à revenu intermédiaire supérieur ; ils se situent respectivement à 3,65 et 6,85 dollars.

² Voir Samuel Kofi Tetteh Baah *et al.*, « March 2023 global poverty update from the World Bank: the challenge of estimating poverty in the pandemic », Banque mondiale, 29 mars 2023.

³ Voir Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2022: Correcting Course* (Washington, 2022).

2. Afrique et pays en situation de conflit

3. En 2019, 35,1 % de la population d’Afrique subsaharienne, soit 391 millions de personnes, vivaient dans l’extrême pauvreté et aucune autre région n’enregistrait un taux aussi élevé. Ces personnes représentent environ 60 % de celles touchées par l’extrême pauvreté dans le monde⁴. Les récentes crises concomitantes ont fait basculer 30 millions de personnes de plus dans l’extrême pauvreté en Afrique subsaharienne entre 2019 et 2022, par comparaison avec les projections établies avant la pandémie⁵. En 2030, 30 % de la population d’Afrique subsaharienne devrait encore vivre dans l’extrême pauvreté⁶. Selon la Banque mondiale, pour y éliminer l’extrême pauvreté, il faudrait que tous les pays de la sous-région enregistrent un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant de 9 % par an à compter de 2023, ce qui pose des difficultés car les économies de ces pays ont connu une croissance de 1,2 % par an seulement au cours de la décennie qui a précédé la pandémie⁷.

4. En 2019, dans les pays constamment en proie à la fragilité et aux conflits, entre 40 % et 50 % de la population vivait dans l’extrême pauvreté, un des taux les plus élevés au monde. Depuis 2007, le nombre de personnes vivant à proximité d’un conflit a presque doublé à l’échelle mondiale et, en 2019, près de 10 % de la population mondiale était concernée. En conséquence, à la fin de 2020, le nombre de personnes extrêmement pauvres vivant dans des économies touchées par des situations de fragilité ou de conflit (représentant près de 40 % des pauvres dans le monde) était supérieur au nombre de personnes pauvres enregistré pour l’ensemble des autres situations.

B. Pauvreté non liée au revenu⁸

5. Au cours des années qui ont précédé la pandémie de COVID-19, la pauvreté multidimensionnelle avait considérablement diminué dans 72 pays. L’Inde a fait sortir environ 415 millions de personnes de la pauvreté multidimensionnelle en l’espace de 15 ans, ce qui a contribué au recul observé en Asie du Sud. Cependant, en ce qui concerne la réalisation de progrès dans ce domaine, la pandémie a inversé la tendance et, d’après les estimations, pourrait entraîner un retard de 10 ans peut-être.

6. D’après un rapport récent concernant l’indice mondial de pauvreté multidimensionnelle, 1,1 milliard de personnes dans les 110 pays sur lesquels l’enquête a porté (sur 6,1 milliards de personnes, soit 18 % de la population) vivent dans la pauvreté multidimensionnelle en 2023. Parmi elles, environ cinq sur six vivent

⁴ Voir « March 2023 global poverty update from the World Bank: the challenge of estimating poverty in the pandemic ».

⁵ Voir Daniel Gerszon Mahler *et al.*, « Pandémie, inflation et pauvreté », Banque mondiale, 13 avril 2022.

⁶ Voir Marta Schoch *et al.*, « Il ne suffira pas de retrouver le rythme de réduction pré-COVID pour mettre fin à l’extrême pauvreté », Banque mondiale, 30 novembre 2022.

⁷ Voir Banque mondiale, « La réduction de l’extrême pauvreté dans le monde est au point mort », 5 octobre 2022.

⁸ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Oxford Poverty and Human Development Initiative, *Global Multidimensional Poverty Index 2023: Unstacking Global Poverty – Data for High Impact Action* (New York, 2023) ; Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture *et al.*, *The State of Food Security and Nutrition in the World 2023: Urbanization, Agrifood Systems Transformation and Healthy Diets across the Rural–Urban Continuum* (Rome, 2023) ; [A/78/80-E/2023/64](#) ; Banque mondiale, « Déclaration commune : Les dirigeants du Groupe de la Banque mondiale, du FMI, du PAM et de l’OMC préconisent une action urgente et coordonnée pour assurer la sécurité alimentaire », 13 avril 2023.

en Afrique subsaharienne (534 millions, soit 48 %) ou en Asie du Sud (389 millions, soit 35 %). Ces personnes vivent pour la plupart (84 %, soit 964 millions de personnes) dans des zones rurales, et la moitié d'entre elles (566 millions de personnes) sont des enfants de moins de 18 ans. Bien que la majorité des personnes pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire, la pauvreté multidimensionnelle touche les pays à faible revenu de façon disproportionnée.

7. En 2022, entre 690 et 783 millions de personnes ont souffert de la faim dans le monde, soit 122 millions de personnes de plus qu'avant la pandémie. En outre, 2,4 milliards de personnes ont souffert d'insécurité alimentaire modérée ou sévère, c'est-à-dire qu'elles n'avaient pas accès à une alimentation adéquate. De plus, 148 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'un retard de croissance, 45 millions d'émaciation et 37 millions de surpoids. En 2022, du fait de la reprise économique au sortir de la pandémie, environ 3,8 millions de personnes de moins qu'en 2021 ont souffert de la faim. La communauté internationale ne doit toutefois pas relâcher ses efforts car la faim continue de gagner du terrain partout en Afrique, en Asie de l'Ouest et dans les Caraïbes. Près de 600 millions de personnes devraient en effet encore souffrir de la faim en 2030.

8. Le coût des denrées alimentaires peut avoir un effet considérable sur la pauvreté. D'après les estimations, à chaque fois que les prix alimentaires augmentent de 1 %, 10 millions de personnes de plus basculent dans l'extrême pauvreté. Durant la pandémie de COVID-19, la proportion de pays dans lesquels les prix alimentaires étaient modérément ou anormalement élevés a atteint un record en 2020 : 48 % des pays étaient concernés. Après que les restrictions liées à la COVID-19 ont été levées, la proportion de pays confrontés à ce type de problèmes est tombée à 21,5 % en 2021, mais ce chiffre demeure bien plus élevé que la moyenne de 15 % enregistrée au cours de la période 2015-2019. En Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés, en 2021, la proportion de pays où les prix alimentaires étaient élevés a augmenté pour la deuxième année consécutive.

9. En 2022, 2,2 milliards de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable gérée de façon sûre, 3,4 milliards n'avaient pas accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité et 1,9 milliard n'avaient pas accès à des services d'hygiène de base. De plus, en 2021, environ 675 millions de personnes n'avaient pas accès à l'électricité et 2,3 milliards n'avaient pas accès aux combustibles propres pour la cuisson.

C. Inégalités⁹

10. Avant la pandémie de COVID-19, les inégalités mondiales étaient en recul du fait de la convergence des revenus moyens dans tous les pays (c'est-à-dire une diminution des inégalités entre les pays). La croissance économique rapide que la Chine a connue, et qui a fait passer plus d'un milliard de personnes du bas au milieu de l'échelle mondiale de répartition des revenus, a joué un rôle déterminant à cet égard. Le coefficient de Gini mondial a perdu environ un demi-point par an entre 2003 et 2013, résultat d'une solide croissance des revenus de la classe moyenne. Une baisse similaire a également été observée entre 2014 et 2019. Néanmoins, les estimations récentes montrent que la pandémie a provoqué la plus forte augmentation annuelle des inégalités dans le monde depuis la Deuxième Guerre mondiale. Le coefficient de Gini mondial est passé de 62,0 en 2019 à 62,6 en 2020. Cette inversion

⁹ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2022: Correcting Course* (Washington, 2022) ; *Rapport mondial sur le développement durable 2023* (publication des Nations Unies, à paraître) ; Lucas Chancel *et al.*, *Rapport sur les inégalités mondiales 2022* (World Inequality Laboratory, 2021) ; Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales, janvier 2022* (Washington, 2022).

de la courbe des inégalités mondiales s'explique principalement par les pertes de revenus plus importantes dans les pays à forte population, comme l'Inde par exemple.

11. Les inégalités à l'intérieur des pays, mesurées par le rapport entre les revenus moyens des 10 % les plus riches et des 50 % les plus pauvres de la population ont presque doublé entre 1980 et 2020 (passant de 8,6 % à 15,1 %). L'augmentation observée pendant la pandémie a été entraînée par de lourdes pertes d'emplois et de revenus parmi les travailleurs peu qualifiés, les ménages à bas revenu, les travailleurs du secteur informel et les femmes. Le relèvement inégal au sortir de la pandémie, la crise climatique et la guerre en Ukraine creusent davantage plusieurs inégalités non monétaires préexistantes, ce qui compromet davantage le développement économique et social à long terme, y compris l'élimination de la pauvreté.

D. Changements climatiques et catastrophes naturelles¹⁰

12. L'inaction face aux changements climatiques pourrait faire basculer 130 millions de personnes de plus dans la pauvreté au cours des 10 prochaines années et entraîner la migration forcée ou le déplacement à l'intérieur de leur propre pays de plus de 200 millions de personnes d'ici à 2050. Dans le même temps, la pauvreté rend également la population très vulnérable aux effets des changements climatiques (faim, insécurité alimentaire, santé et survie notamment). En effet, les ressources naturelles sont généralement un élément essentiel aux moyens de subsistance des personnes vivant dans la pauvreté, dont la capacité de faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux catastrophes naturelles et à la dégradation de l'environnement entraînés par les changements climatiques est limitée.

13. Pour sauver des vies et réduire la pauvreté et les inégalités, l'action climatique est donc une priorité. Cela exige non seulement des efforts d'atténuation et d'adaptation mais également une solidarité à l'échelle mondiale avec les populations, les communautés et les pays les plus vulnérables face aux changements climatiques, afin de faciliter une transition énergétique juste, notamment par une collaboration et un partage des connaissances dans tous les groupes d'intérêt et au-delà des frontières, ainsi que le financement de l'action climatique. En 2020, sur les 100 milliards de dollars promis, seuls 83,3 milliards avaient été versés au titre du financement de l'action climatique. Il faudrait que les pays en développement commencent à jouer un rôle déterminant en contribuant à fixer les priorités internationales et à proposer des stratégies et des projets visant à relever les défis auxquels ils sont confrontés en matière de climat et de développement.

14. Il existe une corrélation positive entre la prévalence de la pauvreté, d'une part et, d'autre part, le niveau de fragilité et les problèmes humanitaires prolongés auxquels les pays sont confrontés dans leur région respective. En 2022, les situations de fragilité, principalement en Afrique et au Moyen-Orient, touchaient 73 % des

¹⁰ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : Akihiko Nishio, « Pauvreté et changement climatique : trouver des solutions transversales à ce télescope dramatique », Banque mondiale, 5 novembre 2021 ; *Financing for Sustainable Development Report 2023: Financing Sustainable Transformations* (publication des Nations Unies, 2023) ; Amar Bhattacharya, Homi Kharas et John W. McArthur, « Developing countries are key to climate action », Brookings Institution, 3 mars 2023 ; Margaret Oduok, « Progress, gaps and challenges: pathways toward a green economy », présentation faite lors de la réunion du Groupe d'experts interorganisations sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, Addis-Abeba, mai 2023 ; Lydie Kouame, « Progress, gaps and challenges in eradicating poverty and building resilience in fragile and humanitarian contexts », document présenté lors de la réunion du Groupe d'experts interorganisations sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, Addis-Abeba, mai 2023.

personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde. Ce chiffre devrait passer à 86 % d'ici à 2030, même sans tenir compte des effets de la guerre en Ukraine sur les moyens d'existence et la stabilité.

III. Lacunes et problèmes en matière d'élimination de la pauvreté

A. Croissance économique et transformation structurelle¹¹

15. La transformation structurelle de l'économie est un moteur essentiel de la création d'une économie plus dynamique et plus compétitive qui permette d'enregistrer des taux de croissance plus élevés et d'assurer à toutes et à tous des moyens de subsistance durables, en particulier dans les pays en développement.

16. Pendant longtemps, le secteur manufacturier a été le moteur de la transformation économique et était associé à l'atténuation de la pauvreté et à une réduction des inégalités de revenus. Toutefois, en Afrique, un nouveau modèle de transformation structurelle se dessine sous l'impulsion de services tels que ceux fondés sur l'informatique et les communications, les agro-industries, le tourisme et les transports.

17. Malgré ses promesses de diversification économique et de transformation structurelle de l'économie, la croissance économique basée sur les services n'a été adoptée que par un petit nombre de pays d'Afrique, notamment par les pays d'Afrique du Nord, ainsi que par l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, Maurice et le Rwanda. La grande majorité (45) des pays d'Afrique restent tributaires des exportations de produits primaires issus des secteurs agricole et minier et des industries extractives. En affaiblissant les chances d'industrialisation et de développement du capital humain, le manque de diversité économique a des effets négatifs sur la croissance inclusive à long terme.

18. Les capacités productives sont cruciales pour mener à bien toute transformation structurelle et parvenir à une croissance économique durable et inclusive. Elles sont également essentielles pour renforcer la résilience socioéconomique face aux chocs externes tels que la crise de la COVID-19. C'est pourquoi le renforcement des capacités de production des pays en développement – en particulier celles des pays les moins avancés en Afrique, où l'indice des capacités productives est, en moyenne, le plus faible par rapport à toutes les autres régions – stimule les efforts visant à éliminer la pauvreté.

B. Création d'emplois¹²

19. L'emploi productif et le travail décent sont de nécessaires antidotes à la pauvreté. Les effets persistants de la pandémie de COVID-19 et les crises

¹¹ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique : Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises* (publication des Nations Unies, 2022) ; Patrick Osakwe, « Coherent strategies to enhance productive capacities and alleviate poverty », présentation faite lors de la réunion du Groupe d'experts interorganisations sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, Addis-Abeba, mai 2023.

¹² Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : Organisation internationale du Travail (OIT), *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2023* (Genève, 2023) ; [E/2023/80](#).

économiques qui convergent et s'aggravent mutuellement continuent d'avoir des répercussions sur le marché du travail. La création d'emplois a quelque peu été relancée, mais a en grande partie été stimulée par l'emploi informel.

20. En 2022, environ 2 milliards de personnes étaient employées dans le secteur non structuré. De plus, 214 millions de travailleurs vivaient également dans l'extrême pauvreté. L'économie mondiale devrait croître de 2,3 % en 2023, mais ce taux de croissance reste bien en dessous de la moyenne de 3,1 % enregistrée au cours des deux décennies qui ont précédé la pandémie et pèse donc sur la création d'emplois. Le nombre de personnes au chômage devait s'accroître au niveau mondial (environ 3 millions de chômeurs en plus) pour atteindre 208 millions en 2023, ce qui correspond à un taux de chômage de 5,8 %.

21. Les inégalités dans la participation au marché du travail persistent. En 2022, le taux d'activité des femmes s'établissait à 47,4 %, contre 72,3 % chez les hommes, et plus d'un jeune sur cinq était déscolarisé et sans emploi ni formation. À l'échelle mondiale, 1 million de jeunes de plus devraient être au chômage entre 2022 et 2023 et le chômage des jeunes ne devrait pas varier en 2024. Il convient de noter tout particulièrement que, ces dernières années, le nombre total d'heures travaillées par personne en emploi n'a cessé de baisser. Dans les pays à faible revenu, le nombre peu élevé d'heures travaillées par personne en emploi est directement lié au manque de possibilités d'accès à un travail décent et aux taux élevés d'emploi informel, de chômage partiel et de pauvreté laborieuse.

C. Éducation¹³

22. L'accès à une éducation adaptée et de qualité a de lourdes répercussions sur la pauvreté et l'engrenage de la pauvreté intergénérationnelle. La pandémie de COVID-19 a eu des effets considérables sur l'éducation des enfants, les plus vulnérables, notamment les enfants vivant dans la pauvreté et dans les zones rurales et isolées, ayant été les plus touchés. Il faudra probablement plusieurs années pour revenir au niveau d'avant la pandémie en matière d'accès à l'enseignement et de qualité de l'apprentissage.

23. Entre 2020 et 2022, près de 147 millions d'enfants ont perdu plus de la moitié du temps d'instruction en présentiel. D'après les résultats d'une étude portant sur 34 % des enfants dans le monde, en ce qui concerne les niveaux de lecture à la fin de l'école primaire, aucun progrès n'avait été réalisé en matière d'apprentissage global entre 2015 et 2019. Des pertes d'apprentissage dues aux fermetures d'écoles liées à la pandémie ont été constatées dans quatre pays sur cinq parmi ceux qui ont réalisé de telles études. On estime que plus de 100 millions d'élèves de plus (du CP à la 4^e) n'ont pas atteint le niveau minimum de compétence en lecture en 2020 du fait de la pandémie, ce qui revient à effacer les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation au cours des 20 dernières années. À l'échelle mondiale, le taux de participation aux activités d'apprentissage organisé au cours de l'année précédant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire, qui s'établit à 75 % environ, n'a pas évolué depuis 2015.

24. Par ailleurs, en 2020, à peu près la moitié des élèves n'avaient pas accès à du matériel informatique ou à des infrastructures adaptées aux handicaps. Au rythme

¹³ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *The State of the Global Education Crisis: a Path to Recovery* (Washington, Paris, New York, 2021) ; A/78/80-E/2023/64 ; UNICEF, *Are Children Really Learning? Exploring Foundational Skills in the Midst of a Learning Crisis* (2022).

auquel les choses progressent actuellement, en 2030, environ 84 millions d'enfants et de jeunes ne seront pas scolarisés et 300 millions d'élèves ne posséderont pas les compétences de base en calcul et en lecture.

D. Santé et soins de santé¹⁴

25. La couverture sanitaire universelle sauve des vies et permet aux gens d'être en meilleure santé et plus productifs. Elle empêche également les personnes et les familles de basculer dans la pauvreté. Du fait de la pandémie de COVID-19, les taux de survie, qui avaient augmenté entre les années 1950 et 2019, ont baissé : il y a eu 14,9 millions de décès supplémentaires et 336,8 millions d'années de vie perdues en 2020 et 2021. La surmortalité due à la COVID-19 a touché de manière disproportionnée les adultes d'âge mûr et les personnes âgées, 64 % des décès supplémentaires concernant les personnes âgées de 65 ans et plus et près de 31 % les personnes âgées de 45 à 64 ans. De manière générale, les hommes ont été plus touchés que les femmes, les taux de surmortalité ayant constamment augmenté dans tous les groupes d'âge.

26. La pandémie a perturbé les services de santé essentiels dans tous les pays et, de ce fait, les indicateurs relatifs à la santé ont continué de virer au rouge. Elle a également exacerbé les inégalités dans les pays et entre les pays et fait ressortir les obstacles à l'accès aux soins de santé auxquels se heurtent principalement les populations à faible revenu, à savoir : les frais de santé à la charge des patients ; les insuffisances concernant la gamme, la qualité, l'acceptabilité et l'accessibilité physique des services de santé ; les longs délais d'attente ; les coûts d'opportunité, tel le temps de travail perdu. Les dépenses de santé à la charge des patients peuvent entraîner des difficultés financières et il a été établi qu'elles faisaient basculer des personnes vivant au niveau ou à la limite du seuil de pauvreté dans l'extrême pauvreté ou aggravaient encore plus leur situation. La pandémie a montré qu'il fallait réduire les paiements directs et offrir des prestations adéquates pour mettre fin à la pauvreté. Le financement collectif est un principe essentiel pour aider à assurer à toutes et à tous un accès effectif aux soins de santé même en cas de choc.

E. Égalité des genres¹⁵

27. Dans le monde entier, les femmes et les filles continuent d'être victimes de discrimination fondée sur le genre et d'une multitude d'inégalités qui les exposent davantage à la pauvreté, notamment l'inégalité d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la technologie et aux débouchés économiques. Dans le même temps, elles se heurtent à des difficultés systémiques en matière de prise de décisions. Le taux d'activité des femmes est plus faible que celui des hommes. Par rapport à ces derniers, la proportion de femmes dans le secteur informel est plus élevée et, pour un travail similaire, leur rémunération est moindre. En 2022, la participation des femmes à la population active est restée inférieure aux niveaux enregistrés avant la pandémie

¹⁴ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : Organisation mondiale de la Santé, *World Health Statistics 2023: Monitoring Health for the SDGs, Sustainable Development Goals* (Genève, 2023) ; OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021).

¹⁵ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.22.I.2) ; Ginette Azcona et al., *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes 2022* (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, 2022) ; [A/78/80-E/2023/64](#).

dans 169 pays et régions et les disparités fondées sur le genre se sont accentuées dans 114 pays et régions par rapport à 2019. En 2022, le nombre de femmes en âge de travailler et ne participant pas à la population active dépassait de 750 millions celui des hommes.

28. Les hommes continuent d'occuper la plupart des postes de décision (corps législatif, postes à haute responsabilité et fonctions d'encadrement par exemple). Les femmes actives travaillaient environ sept heures rémunérées de moins que les hommes par semaine, l'écart de rémunération médian entre les femmes et les hommes se rapprochant de 14 %, sur la base du salaire horaire moyen. En outre, en ce qui concerne l'accès à un travail décent et à d'autres formes de revenus, les femmes restent très largement exposées à la discrimination, à la violence fondée sur le genre, aux inégalités et à l'exploitation et donc davantage sujettes à la pauvreté et à la faim. Selon les estimations, fin 2022, quelque 383 millions de femmes et de filles vivaient dans l'extrême pauvreté, contre 368 millions d'hommes et de garçons.

29. Il ressort de données recueillies auprès de 119 pays que 55 % d'entre eux ne disposaient pas de lois interdisant la discrimination directe et indirecte à l'égard des femmes, que 60 % ne disposaient pas de loi sur le viol dont la définition soit fondée sur le principe du consentement et que 45 % n'imposaient pas l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Malgré les progrès accomplis en matière de réformes législatives, vu le rythme auquel les choses évoluent actuellement, combler les disparités fondées sur le genre en matière de protection juridique et supprimer les lois discriminatoires pourrait prendre jusqu'à 286 ans.

F. Protection sociale¹⁶

30. Il est bien établi que la protection sociale réduit les inégalités et prévient la pauvreté, atténue les effets des crises socioéconomiques et a un rôle de stabilisateur économique. Dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, en Afrique du Sud par exemple, les programmes non contributifs de transferts en espèces ont aidé à réduire la pauvreté et les inégalités de revenus et ont eu des effets globalement positifs sur la santé, l'éducation et le marché du travail.

31. Cependant, lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, 4 milliards de personnes (soit plus de la moitié de la population mondiale), dont les 2 milliards de personnes employées dans le secteur non structuré, n'avaient accès à aucune forme de protection sociale. L'insécurité des revenus que ces personnes subissaient a augmenté du fait de la perte sans précédent d'emplois et de moyens de subsistance entraînée par la pandémie. Les niveaux de protection sociale les plus bas sont observés principalement en Afrique et dans les pays les moins avancés.

32. La pandémie a mis en évidence des disparités importantes en matière de protection sociale, une mauvaise gouvernance des systèmes de protection sociale et l'incapacité des dispositifs existants à faire face aux chocs. Les pays dotés de solides systèmes nationaux de protection sociale ont pu faire face plus rapidement et plus efficacement aux chocs et aux impondérables de la vie. D'autres pays ont également mobilisé des ressources pour fournir à titre temporaire de nouvelles prestations ou étendre les prestations existantes à des groupes habituellement non couverts. Ces

¹⁶ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021) ; PNUD, *UNDP's Social Protection Offer 2.0* (New York, 2021) ; Mira Bierbaum et Valérie Schmitt, « Investing more in universal social protection: filling the financing gap through domestic resource mobilization and international support and coordination », document de travail de l'OIT, n° 44 (Genève, OIT, 2022).

mesures ont permis d'atténuer les conséquences néfastes de la pandémie mais ont contribué à creuser les déficits de financement de la protection sociale, qui ont augmenté d'au moins 30 % car le ralentissement de la croissance et des échanges commerciaux a entraîné une baisse des recettes. De plus, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire sont maintenant pris dans la spirale de l'endettement, qui pèse sur leur capacité à accroître les investissements publics essentiels visant à surmonter la crise et compromet leurs chances de parvenir à un développement durable.

33. Il faut investir davantage afin que chacun et chacune ait accès à des prestations adéquates et efficaces d'ici à 2030. Même dans les pays à faible revenu, il est possible d'accroître durablement la marge de manœuvre budgétaire au profit de la protection sociale, par exemple en élargissant l'assiette fiscale, en mettant en place des systèmes d'imposition équitable et progressive et en luttant contre l'évasion fiscale. Les systèmes nationaux de protection sociale devraient être financés principalement au moyen des ressources intérieures, qui pourraient être complétées par des ressources financières internationales et une assistance technique dont bénéficieraient les pays dont les capacités budgétaires nationales sont limitées.

G. Données¹⁷

34. La collecte de données nationales sur les ménages est essentielle afin que des politiques soient conçues et orientées vers les mesures, les domaines et les personnes pour lesquelles elles sont le plus efficaces. La pandémie de COVID-19 a constitué une grave menace pour les systèmes statistiques nationaux. En 2020, 96 % des pays avaient cessé entièrement ou partiellement de collecter des données en personne en raison des mesures de confinement. La moitié des pays ont continué de connaître des perturbations dans ce domaine jusqu'au milieu de 2021. Cela s'est produit alors que la demande de données actualisées et ventilées avait augmenté du fait de la pandémie, les pays cherchant à savoir quels groupes de population étaient touchés de manière disproportionnée et avaient le plus besoin de services de protection sociale.

35. Les effets de la pandémie persistent : de nombreux organismes nationaux de statistique conduisent leurs activités statistiques en fonction de plans stratégiques obsolètes faute de moyens humains et financiers. Ces plans ne couvrent donc peut-être pas pleinement les objectifs de développement, ceux-ci étant appelés à évoluer, et les nouvelles demandes de données à jour et ventilées. Le financement international consacré aux données et aux statistiques est passé de 697 millions de dollars en 2018 à 542 millions de dollars en 2020. Cette baisse pourrait être attribuée en partie aux changements intervenus en matière de financement et de politique du fait de la pandémie.

36. En ce qui concerne la disponibilité des données pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, même si le nombre d'indicateurs inclus dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable est passé de 115 en 2016 à 225 en 2022, des lacunes importantes subsistent en matière de couverture géographique et d'actualisation et de désagrégation des données. Seule la moitié environ des 193 pays ou zones ont produit des données comparables au niveau international depuis 2015 pour 9 des 17 objectifs, et seuls 21 % environ d'entre eux disposent de données pour l'objectif 13 (action climatique).

¹⁷ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.22.I.2) ; [A/78/80-E/2023/64](#).

IV. Politiques sociales et budgétaires visant à atténuer les effets des multiples crises et à renforcer la résilience face aux chocs¹⁸

37. En ce qui concerne les politiques sociales, des efforts devraient être faits pour promouvoir des politiques qui contribuent à la création d'emplois productifs et décents. Les crises actuelles ont également montré l'importance des politiques anticycliques pour ce qui est de stabiliser l'économie et le marché du travail et faire en sorte que le ralentissement temporaire de l'activité économique ne se transforme pas en un essoufflement constant de la croissance. Les politiques relatives à l'éducation devraient promouvoir l'éducation et les compétences professionnelles, y compris l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier pour les femmes et les filles et les personnes en situation de vulnérabilité.

38. Par ailleurs, les mesures de protection sociale doivent être revues en tenant compte des enseignements tirés du passé et de l'expérience d'autres pays de façon à pouvoir atténuer les effets les plus graves que les crises ont sur les personnes en situation de vulnérabilité et renforcer la résilience face aux chocs. Les systèmes de données devraient également être reliés à la prestation de services de protection sociale et à l'accès à ces services, en vue d'améliorer la transparence, l'efficacité et l'efficience des programmes de protection sociale. La pandémie de COVID-19 a clairement montré qu'il fallait édifier une société numérique inclusive et assurer une connectivité pour toutes et tous, en permettant aux pauvres d'avoir accès à une bonne connectivité.

39. Les budgets publics doivent être consolidés par l'allocation de ressources financières supplémentaires et le renforcement des systèmes d'imposition nationaux, notamment en s'attaquant aux problèmes des échappatoires fiscales et des flux financiers illicites. Les pays doivent non seulement accroître les dépenses en vue d'avancer sur la voie du développement, également réduire les dépenses inutiles. Des études ont montré que les pays pouvaient économiser presque autant en prenant des mesures visant à assurer l'efficacité des dépenses qu'en instaurant des réformes fiscales. Les pays doivent également numériser leur système de perception de l'impôt afin de mettre en place de solides systèmes de mobilisation des ressources intérieures. Ils doivent également s'employer à renforcer la mobilisation des ressources intérieures et aligner plus étroitement les stratégies et budgets nationaux sur les objectifs de développement durable.

40. Les effets cumulés des crises à répétition ont réduit la marge de manœuvre budgétaire des pays en développement. Les politiques budgétaires sont importantes pour la réalisation des objectifs, en particulier ceux concernant l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté, la lutte contre la faim ainsi que le capital humain, social et physique. Elles jouent en effet un rôle central, au niveau national, dans la mobilisation des ressources publiques, la création d'une marge d'action budgétaire et la promotion de l'efficacité des dépenses publiques.

¹⁸ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition, *Future Food Systems: For People, Our Planet, and Prosperity* (Londres, 2020) ; présentations faites et documents présentés lors de la réunion du Groupe d'experts interorganisations sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, Addis-Abeba, mai 2023 ; Victor Gaspar *et al.*, « Fiscal policy and development: human, social, and physical investment for the SDGs », FMI, Staff Discussion Note, n° SDN/19/03 (2019). Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2019/01/18/Fiscal-Policy-and-Development-Human-Social-and-Physical-Investments-for-the-SDGs-46444.

41. Des politiques sociales doivent être adoptées d'urgence pour atténuer les effets des crises, redresser la barre et renforcer la résilience. Par exemple, au lendemain de la pandémie, l'Inde et le Nigeria ont choisi d'octroyer des prêts à des secteurs prioritaires, ce qui montre que des moyens d'intervention associés à un financement novateur peuvent protéger des secteurs économiques essentiels contre des chocs extérieurs majeurs et accélérer la transformation structurelle. Les politiques budgétaires devraient donc être développées de telle manière que les très nombreuses personnes employées dans le secteur non structuré et dont les modalités de travail sont précaires soient prises en compte sur les plans juridique et économique. L'objectif serait d'accroître l'accès à une protection sociale et à des services sociaux pour tous et de faire avancer l'action menée pour améliorer l'égalité des genres et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité, y compris les femmes, les jeunes, les personnes autochtones, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Les États et la communauté internationale doivent mieux comprendre les problèmes et proposer des solutions appropriées.

42. Les pays doivent élaborer de vastes plans intégrés qui permettent d'anticiper les crises et prévoient les mesures de riposte nécessaires. Les secteurs essentiels, tels les soins de santé, l'éducation et les infrastructures, devraient être considérés comme prioritaires dans ces plans et ceux-ci devraient être mis à jour régulièrement de façon à tenir compte de l'évolution de la situation. La priorité doit être donnée au développement des infrastructures par un accroissement des dépenses dans des secteurs vitaux tels que le logement, l'électricité et les transports. Il faut également promouvoir les investissements étrangers et les microentreprises et petites et moyennes entreprises afin de créer des emplois. L'investissement dans l'éducation et le développement des compétences est essentiel afin que la population active se prépare aux métiers d'avenir.

43. La conception et la mise en œuvre de la politique industrielle, qui consiste en des interventions publiques dans des secteurs de l'économie afin de favoriser l'industrialisation et la diversification, sont tout aussi importantes. Les mesures d'incitation fiscale et les subventions peuvent être utilisées pour accélérer le développement des secteurs ciblés, tels que l'industrie manufacturière et le secteur des technologies, ce qui permettrait de créer de nouveaux emplois et de favoriser une croissance économique inclusive. Afin que les transitions se déroulent bien, l'innovation et la mise à profit des technologies numériques à tous les niveaux de l'économie seront nécessaires.

44. Les États devraient également tirer parti des politiques budgétaires pour accroître le taux de pénétration d'Internet, étendre les services numériques aux collectivités mal desservies dans les zones rurales et urbaines et renforcer les capacités humaines dans le domaine de l'informatique et des communications. Les politiques budgétaires devraient également favoriser les investissements dans l'infrastructure numérique ainsi que la collecte et l'utilisation des données.

45. La faim et l'insécurité alimentaire frappent de plus en plus de personnes du fait de la montée des pressions inflationnistes, ce qui oblige également les pays à mettre en place des politiques budgétaires qui dopent la productivité agricole. Ces politiques devraient permettre de : faciliter l'investissement dans les infrastructures agricoles ; fournir aux agriculteurs des intrants agricoles et crédits adéquats à un coût abordable ; favoriser les innovations tout au long des chaînes d'approvisionnement alimentaire afin de réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires ; améliorer la qualité et la salubrité des aliments ; réduire les coûts pour les consommateurs ; stimuler la création d'emplois et améliorer les moyens de subsistance dans l'ensemble du système alimentaire.

V. Financement de l'action visant à éliminer la pauvreté¹⁹

46. Alors que les pays développés ont pu soutenir leur propre relèvement après la pandémie de COVID-19 en empruntant des sommes record à des taux d'intérêt très bas, les pays les plus pauvres ont dépensé des milliards au service de la dette, ce qui les a empêché d'investir dans le développement durable. Les pays les moins avancés consacrent 14 % de leurs revenus au paiement des intérêts sur leur dette, alors que les pays développés n'y consacrent que 3,5 %. Si rien n'est fait, cette grande fracture financière se traduira par une fracture pérenne en matière de développement durable.

47. Les recettes fiscales, une des principales sources de financement national, ont diminué pendant la pandémie et n'ont pas encore augmenté de manière régulière. En 2021, dans 40 % des pays d'Afrique, les recettes fiscales en pourcentage du PIB étaient inférieures aux niveaux enregistrés en 2020. Dans les pays les moins avancés, en moyenne, moins de 50 % des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers et sur les sociétés sont soumises dans les délais, ce qui rend la gestion budgétaire difficile.

48. Au niveau national, d'autres sources importantes de financement du développement, telles que l'épargne intérieure, les actions en bourse, les fonds de pension et les envois de fonds et l'épargne de la diaspora, sont encore sous-utilisées en Afrique. Par exemple, l'épargne intérieure s'établissait à environ 20 % du PIB seulement pendant la période 2010-2020 en Afrique, contre 35 % en Asie de l'Est et 28 % dans le Pacifique et en Asie du Sud. Les flux financiers illicites sont un obstacle majeur à la mobilisation des ressources intérieures, en particulier en Afrique, où ils dépassent de loin les flux financiers annuels tirés des investissements étrangers directs et de l'aide publique au développement (APD).

49. Les investissements directs étrangers sont en baisse depuis le début de 2022. La reprise qui a suivi le marasme de 2020 demeure fragile : les projets ont augmenté de 3 %, mais leur valeur a légèrement baissé. L'APD se montait à 204 milliards de dollars en 2022, soit une augmentation de 13,6 % en termes réels par rapport à 2021. Cette hausse tenait principalement aux dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs et à l'aide consacrée à l'Ukraine. Si l'on exclut les dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs, l'APD a augmenté de 4,6 % en 2022 et représentait 0,36 % du revenu national brut de ces pays, soit un pourcentage légèrement supérieur à celui enregistré en 2021 mais qui demeure inférieur à l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU.

50. En 2022, le montant de l'aide publique au développement bilatérale nette fournie aux pays les moins avancés a diminué en termes réels de 0,7 % par rapport à 2021, pour s'établir à 32 milliards de dollars. Les flux à destination de l'Afrique ont également diminué, de 7,4 %, pour s'établir à 34 milliards de dollars. Sur ce montant total, l'APD nette fournie à l'Afrique subsaharienne s'est chiffrée à 29 milliards de dollars, soit une baisse de 7,8 % en termes réels.

¹⁹ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : *Financing for Sustainable Development Report 2023: Financing Sustainable Transformations* (publication des Nations Unies, 2023) ; Organisation de coopération et de développement économiques, « Niveaux d'APD en 2022 – Données préliminaires, Note de synthèse détaillée » (Paris, 2023). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/APD-2022-donnees-preliminaires.pdf>.

VI. Approches novatrices en matière de données relatives à la pauvreté²⁰

51. Pour réduire la pauvreté avec efficacité, il est essentiel de disposer de données exactes et à jour afin de savoir quelles sont les personnes vivant dans la pauvreté et d'évaluer l'ampleur de la pauvreté. De telles données étaient habituellement issues des recensements et d'enquêtes auprès des ménages. Ces modes de collecte des données sont onéreux et chronophages, et les pandémies, les guerres et les conflits peuvent rendre la tâche encore plus difficile.

52. De plus en plus d'études montrent qu'il est possible d'utiliser les données issues de l'imagerie satellitaire et des mégadonnées, en particulier les données de téléphonie mobile, en même temps que des données recueillies par les moyens habituels pour mieux évaluer et cartographier la pauvreté. Ce constat confirme celui que l'équipe spéciale sur les données de téléphonie mobile, supervisée par le Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle, a établi, à savoir que, pour produire des statistiques dans des domaines tels que les déplacements et les catastrophes, les migrations et le tourisme, les données de téléphonie mobile pourraient venir compléter, voir remplacer, les sources de données traditionnelles, l'actualité, la fréquence et la précision des données tirées des sources habituellement utilisées laissant souvent à désirer. Une évaluation de l'état de préparation des organismes nationaux de statistique en prévision de l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle a montré que les principales difficultés auxquelles ces organismes se heurtaient avaient principalement trait à la collaboration avec les propriétaires de sources de mégadonnées extérieurs aux pouvoirs publics, puis aux ressources humaines et aux questions législatives. Les questions de confidentialité liées à la confiance publique et les aspects méthodologiques présentaient un niveau de difficulté moyenne.

53. Pour contribuer à accélérer l'action mondiale visant à éliminer la pauvreté en utilisant des données tirées de sources novatrices, un soutien doit être apporté aux organismes nationaux de statistique afin que ceux-ci forment leur personnel, aient en permanence accès à de nouveaux jeux de données et développent leur infrastructure numérique en vue de généraliser de nouvelles méthodes et d'intégrer les mégadonnées et l'apprentissage automatique destinés à produire des statistiques relatives à la pauvreté et à communiquer des données sur les objectifs de développement durable. Le Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle apporte un tel soutien, qui prend la forme d'orientations techniques et de formations proposées par plusieurs équipes spéciales qu'il supervise, dont une qui se concentre sur les mégadonnées et les objectifs de développement durable. Afin d'aider les organismes nationaux de statistique à acquérir des compétences en science des données pour la production de statistiques, il a créé des centres régionaux et sectoriels pour les mégadonnées et la science des données chargés de mener des projets et des activités de formation.

54. Les solutions numériques, notamment celles énumérées ci-après, peuvent également être appliquées afin de mieux déterminer quelles sont les personnes vivant

²⁰ Les informations présentées ici proviennent des sources suivantes : Neeti Pokhriyal, « Mapping multi-dimensional poverty by combining satellite and mobile phone data: challenges and opportunities », document présenté lors de la réunion du Groupe d'experts interorganisations sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, Addis-Abeba, mai 2023 ; Martha Getachew Bekele, « Data and digital solutions for identifying the poor and eradicating poverty », document présenté lors de la réunion du Groupe d'experts interorganisations sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, Addis-Abeba, mai 2023 ; [E/CN.3/2023/17](#) ; [E/CN.3/2020/24](#).

dans la pauvreté : a) la conversion des processus analogiques existants, principalement dans l'administration publique, en processus numériques, y compris la saisie de données numériques là où les services sont fournis (par exemple, dans les établissements de santé, les écoles et les bureaux d'état civil) ; b) la dématérialisation des systèmes fondamentaux, tels les registres et statistiques de l'état civil, qui intègrent des systèmes de données liés à la prestation de services de protection sociale et à l'accès à ces services ; c) la mise en place d'une infrastructure nationale et infranationale d'administration en ligne. Afin que la transformation numérique soit durable, les gouvernements doivent s'engager à l'appuyer de façon à promouvoir la prise en main et la gestion de toute l'infrastructure par le pays.

VII. Action des entités des Nations Unies visant à construire ensemble pour l'avenir et à accélérer la mise en œuvre du plan d'action interorganisations²¹

55. La présente section fait état des progrès réalisés par les entités des Nations Unies dans la mise en œuvre du plan d'action interorganisations, qui est axé sur les domaines dans lesquels une meilleure intégration des opérations et politiques permettrait de mieux soutenir les États Membres au regard de leurs priorités et de leur capacité à assurer la cohérence de leurs institutions et politiques.

56. Le Département des affaires économiques et sociales a continué de produire des documents d'orientation pragmatiques fournissant aux États Membres une analyse et des conseils opportuns en matière de politiques, l'objectif étant de promouvoir des stratégies de relèvement améliorées qui puissent également contribuer à un grand nombre des priorités figurant dans le plan d'action interorganisations. Le Département a également continué de soutenir la Commission du développement social, notamment en élaborant, en décembre 2022, une note d'information du Secrétariat intitulée « Remédier aux conséquences sociales des crises multiformes afin d'accélérer le relèvement après la pandémie et ses effets persistants par la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/CN.5/2023/4).

A. Soutien à la transformation structurelle, à l'emploi productif et au travail décent

57. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni un appui à l'élaboration des politiques et des programmes à plusieurs pays. Elle les a aidés à développer et mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir l'emploi décent des jeunes, les emplois verts et la réintégration des migrants de retour dans les systèmes agroalimentaires dans le contexte de la riposte à la COVID-19 et du relèvement. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a publié trois rapports²². Dans le cadre des activités prévues pour un projet concernant les stratégies cohérentes de renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés d'Afrique, lancé dans le cadre de la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le

²¹ Pour de plus amples informations sur les interventions des entités des Nations Unies et sur le plan d'action, voir www.un.org/development/desa/socialperspectiveondevelopment/united-nations-decade-for-the-eradication-of-poverty/swap3rd.html.

²² Voir *World Employment and Social Outlook 2023: the Value of Essential Work* ; *Rapport mondial sur les salaires 2022-23 : l'impact de l'inflation et de la COVID-19 sur les salaires et le pouvoir d'achat* ; *Rapport sur le dialogue social 2022 : la négociation collective pour une reprise inclusive, durable et résiliente*.

développement, la CNUCED a organisé des ateliers nationaux et régionaux sur le développement des capacités productives aux fins de l'élimination de la pauvreté.

58. Pour donner suite à une déclaration commune pour une reprise centrée sur l'humain au sortir de la pandémie, publiée en février 2022 par l'OIT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et selon les priorités de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, le PNUD et l'OIT ont élaboré un programme conjoint visant à promouvoir des voies de transition vers le secteur structuré de l'économie, qui a pour objectif de renforcer la protection sociale tenant compte des questions de genre et d'améliorer la productivité et la résilience des entreprises du secteur informel tout en facilitant le passage au secteur structuré. En 2022, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), en collaboration avec l'Institut norvégien de recherche sur l'eau, a publié un guide normatif intitulé « Ne laisser personne pour compte : de quelle manière un instrument mondial afin de mettre fin à la pollution plastique peut permettre une transition juste pour les personnes collectant et valorisant les déchets de manière informelle ». Ce rapport étudie les mesures qui peuvent être prises pour soutenir une transition juste pour les personnes travaillant dans le secteur informel des déchets, aux niveaux local, national et international.

59. En tant que principal agent de réalisation de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), avec le concours de plus de 30 entités des Nations Unies, a coordonné l'accélération des activités relatives à la Décennie au moyen de différents projets et programmes.

B. Élargissement des régimes de protection sociale à l'appui d'un développement inclusif propice à réduire la pauvreté

60. Le Département des affaires économiques et sociales formule des recommandations sur d'éventuels indicateurs relatifs à la protection sociale en vue de s'attaquer aux difficultés liées au sans-abrisme que rencontrent les groupes sociaux défavorisés. Ces recommandations figurent dans un rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes inclusifs visant à lutter contre le sans-abrisme, document auquel le Département a contribué avec ONU-Habitat. Le Département collabore également avec l'OIT à un projet de développement des capacités en vue de parvenir plus rapidement à la protection sociale universelle de façon à atteindre les objectifs de développement durable et à mettre fin à la pauvreté grâce à la transformation numérique dans les pays du Sud.

61. L'OIT continue d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes et, à cet égard, a organisé en avril 2023, avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un dialogue de haut niveau sur l'action à mener et le financement. Lors de la table ronde ministérielle qui a réuni les pays pionniers, dans lesquels l'Accélérateur mondial est mis en œuvre, et les partenaires de développement, l'accent a été mis sur la valeur ajoutée que l'intégration des politiques, le regroupement des financements et la coordination entre les parties prenantes apportait, comme précisé dans la stratégie de mise en œuvre de l'Accélérateur mondial. Les entités des Nations Unies, les États Membres et les institutions financières internationales ont réaffirmé que les modes de développement présentés dans l'Accélérateur mondial offraient un plan détaillé pour protéger contre les chocs et bâtir des économies et des sociétés inclusives et durables.

62. Les commissions régionales ont conçu des supports de connaissance et d'information, élaboré des programmes de formation en ligne et proposé une

assistance technique dans le domaine de la protection sociale à l'intention des États Membres. Par exemple, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a créé un outil en ligne sur la protection sociale. Sur cette plateforme en ligne à guichet unique dédiée à la protection sociale, un modèle de microsimulation permet de mesurer les effets que l'élargissement de la protection sociale aurait sur la pauvreté, la consommation et les inégalités. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) établit des profils de pays détaillés, qui sont des outils d'analyse et d'orientation, concernant les réformes et les systèmes nationaux de protection sociale. Elle élabore également des modèles offrant aux décideurs des données de départ détaillées et complètes sur leurs systèmes de protection sociale (conception, dispositifs de prestations et organisation), en vue de définir les besoins et les options en matière de réforme. La Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la CESAO, aidera les États membres à produire des connaissances pour améliorer les politiques de protection sociale en Afrique en tirant parti des outils susmentionnés.

63. Le PNUD a lancé son offre de protection sociale 2.0, une nouvelle génération de programmes visant à protéger les personnes pauvres et vulnérables face à la vulnérabilité multidimensionnelle qui sont axés sur une gouvernance responsable, la résilience et la durabilité environnementale. En 2022, ces programmes lui ont permis de faciliter l'amélioration de services et systèmes de protection sociale dans plus de 45 pays. De plus, le nombre de pays auxquels le PNUD apporte un soutien en matière de protection sociale tenant compte des questions de genre a augmenté, passant de 20 pays en 2019 à plus de 70 en 2022.

C. Renforcement du capital humain : lutter contre les formes de pauvreté non liées au revenu

64. Dans le cadre de son initiative Main dans la main, la FAO continue d'apporter un soutien technique en vue de réduire la pauvreté et d'éliminer la faim dans ses multiples dimensions. En 2022, le PNUD a lancé le programme mini-réseaux en Afrique. Ce programme couvre 21 pays, dont 19 font partie des pays les moins avancés, et pourrait permettre de fournir de l'énergie propre à près de 265 millions de personnes, ce qui aurait des retombées positives pour les soins de santé, l'éducation et les entreprises.

65. Les activités de sensibilisation menées par la Commission économique pour l'Afrique et les principales institutions internationales et régionales ont aidé plusieurs pays d'Afrique à développer leurs capacités de fabrication de vaccins et de médicaments, ce qui pourrait grandement contribuer à créer des emplois et à réduire la pauvreté. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a établi un plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE, qui vise à résoudre à la fois les difficultés préexistantes et celles causées par la pandémie de COVID-19. La CESAO a soutenu à l'échelon régional l'action menée par les États membres en vue de mesurer et de surveiller la pauvreté monétaire et multidimensionnelle. En 2022, elle a mis en place l'outil d'aide au calcul de l'indice de pauvreté multidimensionnelle, un outil facile à utiliser qui permet aux pays de définir des indicateurs multidimensionnels de pauvreté nationaux adaptés aux difficultés et aux vulnérabilités spécifiques auxquelles ils doivent faire face. Le Fonds des Nations Unies pour la population, en collaboration avec l'UNICEF, a mis en œuvre un programme mondial commun visant à mettre fin au mariage d'enfants par la promotion des droits des adolescentes, l'objectif étant de prévenir les mariages et grossesses précoces et de permettre à ces adolescentes de réaliser leurs rêves grâce à l'éducation et par d'autres voies.

66. ONU-Habitat a facilité des partenariats de services de distribution de l'eau. Ainsi, 21 nouveaux opérateurs du secteur de l'eau et de l'assainissement fournissent des services à plus de 61 millions d'utilisateurs finaux et s'emploient à renforcer les capacités de façon à proposer des services de meilleure qualité et durables. Un nombre record d'enfants de moins de 5 ans – 356,3 millions – ont bénéficié de programmes de l'UNICEF visant à prévenir la malnutrition sous toutes ses formes et 182,4 millions ont eu accès à des programmes de détection et traitement précoces de l'émaciation. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a organisé des ateliers de renforcement des capacités et d'échange des connaissances dans le cadre du projet relatif au Centre mondial de développement Sud-Sud, avec le Centre chinois international d'échanges économiques et techniques. L'accent a été mis sur la coopération Chine-Afrique dans les domaines suivants : chaînes de valeur du riz, changements climatiques, gestion des catastrophes et commerce des services. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a intensifié l'action qu'elle mène pour lutter contre la discrimination raciale, qui contribue aux inégalités sanitaires et aux violations du droit à la santé.

D. Avenir de l'alimentation et de l'agriculture durable

67. En collaboration avec le Fonds international de développement agricole et d'autres entités des Nations Unies, la FAO continue d'aider les pays à renforcer leurs politiques foncières au profit des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés, ainsi que l'autonomisation des communautés et les capacités d'action des femmes rurales, et à élaborer des politiques visant à renforcer l'agriculture familiale. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) travaille en collaboration avec la FAO, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial (PAM), sur le Programme conjoint visant à accélérer les progrès vers l'autonomisation économique des femmes rurales, selon une approche globale éprouvée en vue de garantir que les femmes rurales aient des moyens de subsistance et puissent jouir de leurs droits et acquérir une résilience dans la perspective du développement durable, notamment en améliorant la sécurité alimentaire et la nutrition.

68. La CNUCED a publié un document intitulé « A double burden: the effects of food price increases and currency depreciations on food import bills » (Un double fardeau : les effets de la hausse des prix alimentaires et de la dépréciation monétaire sur le coût des importations des denrées alimentaires), dans lequel sont examinés les effets que les prix mondiaux élevés du blé et l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à d'autres monnaies ont sur le coût des importations de certains pays en développement. Les constatations qui y figurent aident à se faire une meilleure idée des répercussions de la volatilité des prix alimentaires sur la réalisation de l'objectif de développement durable n° 1. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la FAO, le PNUD a élaboré un guide intitulé *Rethinking Our Food Systems: a Guide for Multi-Stakeholder Collaboration* (Repenser nos systèmes alimentaires : un guide pour la collaboration multipartite) en vue d'aider les parties prenantes, à toutes les étapes du système alimentaire, à mettre en œuvre des stratégies nationales de transformation des systèmes alimentaires.

69. À la demande du Gouvernement géorgien, la CEE a évalué la consommation d'énergie des petites entreprises dans les zones rurales de Géorgie en 2022 et 2023 et formulé des recommandations visant à réduire les coûts de l'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique. Pour soutenir davantage le programme de transformation des systèmes alimentaires, l'ONUDI et la FAO collaborent dans le cadre d'un programme conjoint, l'Accélérateur de la transformation des systèmes agroalimentaires, lancé en mars 2023. Ce programme mondial vise à aider les pays à rendre leurs systèmes

alimentaires plus inclusifs, plus durables et plus résilients. Le PAM prévoit de mener en 2023 des interventions visant à mettre en place des systèmes alimentaires durables et à accroître la productivité et les revenus des petits exploitants, le financement prévu se chiffrant à 1 milliard de dollars et 425 millions de dollars, respectivement. L’OMS promeut un ensemble de mesures susceptibles de changer la donne pour les systèmes alimentaires en vue de rendre les environnements alimentaires plus sains, notamment par la taxation des aliments et des boissons nuisibles à la santé et le subventionnement des aliments sains.

E. Réduction des inégalités

70. La CEE s’emploie à mesurer la pauvreté, considérée comme un phénomène multidimensionnel, notamment par l’intermédiaire de son groupe d’experts de la mesure de la pauvreté et des inégalités. Parmi les sujets examinés au cours de l’année écoulée, on mentionnera les politiques et données sociales, la pauvreté et les inégalités liées au patrimoine, la pauvreté subjective, l’utilisation d’autres sources de données, les effets des chocs mondiaux sur la pauvreté et les inégalités, et les stratégies de communication des statistiques relatives à la pauvreté et aux inégalités.

71. La Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique a créé une plateforme en ligne fondée sur l’apprentissage automatique qui permet de déterminer quels sont les groupes les plus laissés-pour-compte. Elle aide les décideurs à mieux comprendre de quelle manière les effets réciproques de différentes circonstances créent une inégalité d’accès aux services de base.

72. Dans le droit fil du plan stratégique d’ONU-Femmes pour la période 2022-2025, un accélérateur focalisé sur l’action climatique, les économies verte et bleue et l’égalité des genres devrait permettre de favoriser des transitions, justes et tenant compte des questions de genre, vers des économies verte et bleue durables qui protègent les personnes et la planète pour les générations présentes et futures ; la participation égale et le rôle mobilisateur des femmes et d’autres effets bénéfiques pour ces dernières seraient garantis.

73. Le Répertoire de données sur les inégalités en santé de l’OMS, lancé en avril 2023, permettra d’avoir accès au plus grand recueil mondial de données ventilées relatives à la santé et aux déterminants de la santé. Ces données sont tirées de sources accessibles au public, ce qui facilitera le suivi des inégalités à tous les niveaux. Le référentiel comprendra 10,9 millions de points de données (à savoir 59 jeux de données et plus de 2 000 indicateurs classés selon 22 dimensions des inégalités) provenant de 15 sources accessibles au public.

F. Lutte contre les changements climatiques et l’intensification des risques naturels

74. La FAO a créé la première base de données destinée à mesurer les conséquences socioéconomiques des chocs climatiques pour les populations rurales dans 22 pays. Elle a tenu des consultations multipartites et élaboré un guide mondial assorti d’un ensemble d’outils concernant l’intégration de la mobilité humaine dans l’action climatique et les processus stratégiques en prenant en compte les moyens de subsistance en milieu rural.

75. Dans le cadre d’une initiative internationale conjointe, la CEE, ONU-Habitat et Housing Europe ont publié, en 2021, le rapport intitulé *#Housing2030: Effective Policies for Affordable Housing in the UNECE Region* (*#Logement2030 – Améliorer l’accessibilité économique du logement dans la région de la CEE*). De nombreux

outils utiles relatifs à la politique du logement ont été regroupés dans ce rapport pour promouvoir des logements inclusifs et neutres pour le climat, à un coût abordable.

76. Action Pauvreté-Environnement en faveur des objectifs de développement durable (2018-2022) est un projet du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il vise à mettre l'action pour la durabilité environnementale et le climat au service de la lutte contre la pauvreté en les prenant systématiquement en compte dans la planification, la budgétisation et les systèmes de suivi concernant le développement, ainsi que les finances publiques et privées et les investissements. Le projet soutient les pays visés afin que les objectifs concernant la pauvreté et l'environnement et les changements climatiques occupent une large place dans les plans nationaux de développement et figurent dans les plans sectoriels et infranationaux.

77. ONU-Habitat s'attaque à la pauvreté liée au climat en mettant au point des outils destinés à faciliter l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques. Par exemple, au Malawi et à Madagascar, l'appui apporté par ONU-Habitat a permis de restaurer des mangroves, de réhabiliter des lits de cours d'eau et de stabiliser des pentes afin d'accroître la résilience des populations des établissements informels face aux changements climatiques. Les populations ont joué un rôle dans la mise en place de structures de gouvernance locale et ont aidé à faire prendre conscience aux habitantes et aux habitants que la restauration de la nature était un moyen de lutter contre les effets des changements climatiques.

78. L'ONUDI tire parti de la petite hydroélectricité, une énergie renouvelable, pour aider les pays en développement à vaincre la pauvreté et à parvenir au développement durable. Elle propose des ressources utiles telles que le *World Small Hydropower Development Report 2022* (rapport mondial sur le développement de la petite hydraulique 2022) et les directives techniques sur les petites centrales hydroélectriques. De plus, des projets de coopération technique aident les pays à exploiter les possibilités qu'offre la production hydroélectrique à petite échelle. Par exemple, l'ONUDI soutient des pays tels que le Burundi, la Chine, Madagascar et le Nigéria, en démontrant de quelle manière la petite hydroélectricité peut contribuer à l'atténuation de la pauvreté et à la croissance économique. Ces projets facilitent également le relèvement après la pandémie de COVID-19 en donnant un coup de fouet aux industries locales et en renforçant la résilience des populations locales.

79. Le PAM travaille en collaboration avec des gouvernements sur des systèmes permettant de faire face aux chocs, notamment dans des pays du Sahel, à savoir le Mali, la Mauritanie et le Niger. Il utilise un système interne d'alerte à plusieurs niveaux pour l'alerte et l'intervention rapides au moyen d'une surveillance en temps réel et de l'analyse et de la cartographie avancées des catastrophes. Il aide également l'Union africaine à mettre en œuvre sa stratégie et son plan d'action en matière de changement climatique et de développement résilient (2022-2032).

80. L'OMS aide les pays à évaluer les risques pour la santé liés aux changements climatiques et à y faire face, à renforcer la résilience climatique des systèmes de santé et à tirer profit autant que possible des retombées positives, sur le plan de la santé, de l'atténuation des risques dans les secteurs les plus polluants. Elle surveille les dispositions prises par les secteurs nationaux de la santé face aux risques liés au climat dans le cadre de son enquête mondiale sur la santé et les changement climatiques.

G. Lutte contre la pauvreté dans les contextes fragiles et les situations de crise humanitaire

81. La FAO a fourni un soutien technique à la mise en œuvre de mesures de protection sociale permettant de répondre aux besoins immédiats des personnes touchées par des crises. L'appui en matière de politiques et de programmes se base sur des données précises, produites par la FAO, concernant le rôle de la protection sociale dans les situations de fragilité et les contextes humanitaires. L'Organisation internationale pour les migrations et le PNUD ont mis en œuvre un programme conjoint sur la migration au service du développement durable qui intègre les questions liées aux migrations dans les principaux domaines d'action et facilite l'élaboration de nouvelles politiques visant à garantir l'inclusion de toutes et tous.

82. Les équipes de pays du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, en collaboration avec les réseaux des personnes vivant avec le VIH/sida, des ministères de la santé et des institutions publiques, ont plaidé pour que la distribution des médicaments antirétroviraux pour plusieurs mois soit assurée immédiatement, conformément aux lignes directrices de l'OMS en la matière. Au total, 55 pays ont déclaré avoir commencé ou renforcé la distribution de médicaments pour plusieurs mois afin de garantir la continuité des services pendant la période de restrictions liées à la COVID-19 et au-delà.

83. En collaboration avec le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, ONU-Femmes a publié un document d'orientation intitulé « Global gendered impacts of the Ukraine crisis on energy access and food security and nutrition » (conséquences de la crise en Ukraine sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'accès à l'énergie, au niveau mondial et en fonction du genre), dans lequel il est affirmé que des mesures doivent être prises d'urgence pour faire face à ces problèmes et transformer les systèmes alimentaires. Depuis 2022, au moins 11 millions de personnes touchées par des crises ont trouvé un emploi et accru leurs moyens de subsistance avec l'aide du PNUD. Les dispositifs intégrés de services essentiels ont apporté sûreté et protection à environ 5,5 millions de personnes qui fuyaient une crise. Le cadre global de collaboration pour l'inclusion et les solutions 2023-2025 (Global Collaboration Framework for Inclusion and Solutions, 2023-2025), adopté en 2022 par le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, vise à permettre aux deux entités de coordonner leurs activités et d'améliorer les résultats obtenus dans le cadre des interventions entreprises face aux crises de déplacement en cours et à venir.

84. En 2022, l'UNICEF a travaillé avec des gouvernements et d'autres partenaires afin que les populations déplacées puissent bénéficier de transferts en espèces à des fins humanitaires, les transferts étant effectués par l'intermédiaire des pouvoirs publics, à l'aide de systèmes parallèles gérés par l'UNICEF ou en associant ces deux moyens. L'Afghanistan, le Belize, l'Équateur, l'Éthiopie, la Jordanie, le Liban, la République de Moldova et la Türkiye comptaient parmi les pays participants. Le PAM a pu faire parvenir de la nourriture et des espèces et donner accès à des services de nutrition à environ 160 millions de personnes en 2022 et escompte que jusqu'à 172 millions de personnes en bénéficieront en 2023. L'OMS et l'Oxford Poverty and Human Development Initiative ont travaillé ensemble sur la question de l'utilisation d'indices multidimensionnels de pauvreté et de vulnérabilité en vue d'élaborer des politiques et des interventions équitables dans les situations d'urgence sanitaire.

VIII. Conclusions et recommandations

85. Les conséquences socioéconomiques négatives des multiples crises qui secouent le monde rendent nécessaires des politiques axées sur des mesures intégrées, inclusives et viables qui ne laissent personne de côté afin de réaliser un relèvement rapide et durable. Pour accélérer la réalisation de progrès en vue de l'élimination de la pauvreté et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Assemblée générale et les États Membres souhaitent peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Accroître les investissements publics et privés dans l'agriculture et la transformation des systèmes alimentaires de façon à ce que les aliments de base et les aliments riches en nutriments soient largement disponibles, accessibles, d'un coût abordable et produits de manière durable, afin que la sécurité alimentaire et une alimentation saine soient garanties à tous ;

b) Développer le capital humain pour permettre aux personnes, notamment à celles qui sont en situation de vulnérabilité telles que les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes autochtones, les ruraux, les travailleurs du secteur informel, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et celles qui sont sans-abri, de réaliser leur potentiel en tant que membres productifs de la société et faciliter la transformation structurelle des économies en développement par des investissements dans une couverture sanitaire universelle d'un coût abordable, dans une éducation et une formation inclusives et de qualité qui soient accessibles à tous, y compris dans la formation aux compétences numériques, et dans une protection sociale universelle ;

c) Investir dans les énergies propres, la restauration des écosystèmes et l'adoption de mesures climatiques inclusives qui améliorent l'accès des petits producteurs au financement de l'action climatique, y compris les efforts d'adaptation ;

d) Recenser les lacunes existantes en matière de données publiques, les obstacles à l'utilisation des données et les modèles permettant d'améliorer les données et améliorer la gouvernance des données, notamment en favorisant des politiques, des processus et des structures gouvernementales visant à faciliter l'utilisation des données ;

e) Renforcer, au niveau national, la mobilisation de ressources multisectorielles et aligner plus étroitement les budgets nationaux, les stratégies et les dépenses publiques sur les objectifs de développement durable, en intégrant les aspects du développement propres au secteur concerné tels que la production alimentaire, la faim, les problèmes de santé, le sans-abrisme et l'incapacité de satisfaire les besoins essentiels de l'être humain ;

f) Adopter des outils pour prévenir et combattre les flux financiers illicites, investir dans l'amélioration de l'administration fiscale afin de mieux mobiliser les ressources intérieures, restructurer la fiscalité en établissant une progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt foncier et de l'impôt sur la fortune, et la fortune, et mettre fin aux échappatoires fiscales ;

g) Inviter instamment les pays développés à tenir leurs engagements en matière de financement de l'action climatique dès que possible et encourager la communauté internationale à multiplier les possibilités d'accès à un financement à faible coût ;

h) Œuvrer pour la réforme de l'architecture financière internationale de sorte que les pays en profitent davantage, en prenant en compte la pauvreté et les inégalités ainsi que la vulnérabilité et l'exposition aux changements climatiques, entre autres, et pas seulement les niveaux de revenus ;

i) Établir et renforcer des partenariats avec les pouvoirs publics à tous les niveaux, les partenaires, les organisations de la société civile et les acteurs locaux, et leur apporter un appui, y compris dans les contextes humanitaires et les situations de fragilité, en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer le relèvement après une crise.
